

FURY
PROFESSIONNEL

GRANULÉS MOUCHES

ACTION FOUROYANTE



Formule très attractive • Protection longue durée
Jusqu'à 160m² • Sans odeur



GRANULÉS MOUCHES



- ✓ Innovation produit : formule à base d'une matière active (l'Acétamipride) qui agit rapidement par contact et par ingestion. Les mouches arrêtent de se nourrir et meurent rapidement après avoir ingéré le produit.
- ✓ Sans odeur et facile d'emploi, il peut être utilisé dans tous les locaux à usage domestique.

MODE D'EMPLOI :

- Déposer les granulés sur les endroits où les mouches demeurent, passent ou se nourrissent (rebords de fenêtre, près des points d'eau, etc.). • 1 dose approximative de 25g pour traiter 10m² de surface à protéger. • Remplacer le produit toutes les 1 à 6 semaines selon le niveau d'infestation. • Placer l'appât dans une coupelle. • Placer les postes d'appâtage hors de portée des animaux. • Pour augmenter l'attractivité, pulvériser de l'eau sur les granulés. • Conserver le produit à l'abri de l'humidité.
- Pour stopper l'action biocide du produit, ramasser les granulés et les éliminer conformément aux instructions de « Précautions d'emploi ».



PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

• Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. • En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. • Tenir hors de portée des enfants. • Éviter le rejet dans l'environnement. • Recueillir le produit répandu. • Éliminer le contenu et son récipient dans les containers appropriés conformément à la réglementation locale en vigueur. • Éliminer l'emballage vide ou le récipient non utilisé en déchetterie conformément avec la réglementation en vigueur. L'emballage et le produit non utilisé ne doivent pas être éliminés avec les déchets ménagers. • Ne pas réutiliser l'emballage vide. • Ne pas mettre en contact avec les denrées alimentaires, les ustensiles de cuisine et les surfaces alimentaires. • Ne pas se débarrasser du produit ou de son récipient dans les canalisations (égouts, toilettes, etc.), les caniveaux, les cours d'eau et les égouts. • Se nettoyer les mains et la peau exposée après l'utilisation. • Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Protéger du froid et tenir à l'abri de toute exposition directe au soleil. • En cas d'incident, appeler un médecin ou un centre antipoison.



Type de préparation : Granulés appât
Type de produit biocide : insecticide (TP18) - Contient un attraitif (TP19)
Substances actives :
ACETAMIPRIDE - N° CAS 135410-20-7 / 5 g/kg (TP18)
Fromage - 10 g/kg (TP19)
Contient une phéromone sexuelle : cis-Tricos-9-ene.
Contient un agent amérissant (Denatonium benzoate)
Numéro de lot et date de péremption : voir sur l'emballage

PROVEN-ORAPI
225 allée des Cèdres - 01150 SAINT-VULBAS
www.proven.fr

400 g



Service Consommateurs
N°Azur 10 810 400 402
PRIX APPEL LOCAL

